

ANNEXES II du rapport de l'AVF sur l'HOMÉOPATHIE VÉTÉRINAIRE

1. ANNEXE II (1) Groupe de travail membres de l'AVF

Baussier Michel, De Wailly Philippe, Gauchot Jean-Yves, Hugnet Christophe, Poudalet Eric, Rousselot Jean-François, Valon François (rapporteur), Vandeweerd Jean-Michel.

Les membres de ce groupe de travail déclarent ne pas avoir de relation financière ou personnelle avec d'autres personnes ou organisations qui pourraient influencer de manière inappropriée ou biaisée le contenu de ce rapport

2. ANNEXE II(2) Courrier de J. Guérin président du CNOV à R. Houin président de l'AVF

Objet : homéopathie vétérinaire

Monsieur le Président,

Je suis interpellé par un collectif de vétérinaires sur la question de l'homéopathie vétérinaire. Vous trouverez annexée à la présente copie du courrier reçu du Collectif des Zétérinaires.

L'Ordre des vétérinaires est attaché à la qualité du service rendu aux usagers détenteurs d'animaux ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux par des soins appropriés tenant compte des données acquises de la science. L'Ordre des vétérinaires ne pourrait cautionner des pratiques susceptibles d'altérer la confiance du public envers la profession vétérinaire. Cependant, l'Ordre des vétérinaires n'a aucune légitimité à prendre position sur des questions relevant de l'expertise technique de la communauté scientifique vétérinaire.

Aussi, je me permets d'interroger l'Académie Vétérinaire de France que vous présidez afin de recueillir votre avis sur la question de savoir si l'homéopathie vétérinaire, en tant que pratique médicale vétérinaire, est compatible avec les exigences scientifiques des Docteurs vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre et avec les règles de bonnes pratiques professionnelles qu'ils se doivent de respecter.

Je vous remercie des travaux que vous pourrez conduire à cet effet et de votre avis motivé dont je prendrai lecture avec attention avant de fonder l'avis circonstancié du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Le Président

Jacques GUÉRIN
Docteur vétérinaire

3. ANNEXE II (3) courrier du collectif des Zétérinaires¹ Le 9 Avril 2019

Lettre ouverte à Monsieur le président du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires

Monsieur le président, cher confrère,

Ces dernières années, des instances nationales et internationales ont émis des avis tranchés sur l'homéopathie en tant que pratique médicale.

L'an passé, 131 académiciens des sciences ont alerté sur le caractère non scientifique de l'utilisation de l'homéopathie¹. L'Ordre national des médecins a fait une mise au point sur le sujet qui, à tout le moins, appelle les praticiens français à la plus grande prudence et rappelle que « le traitement préconisé par un médecin ne peut en aucun cas être alternatif aux données acquises de la science »²

Le 28 mars dernier, un communiqué conjoint des Académies de médecine et de pharmacie, constatant qu'aucune étude rigoureuse n'a permis de confirmer l'efficacité des préparations homéopathiques, recommande, entre autres, l'abandon de tout enseignement universitaire d'homéopathie dans les facultés de médecine et de pharmacie et les écoles vétérinaires, ainsi que le déremboursement des spécialités homéopathiques tant qu'un service médical rendu suffisant n'est pas démontré³.

Au plan international, des mises en garde comparables ont été lancées par nombre de comités scientifiques ainsi que par des autorités de santé en Europe, en Australie, au Japon.

Pour ce qui concerne la médecine vétérinaire, le *Royal College of Veterinary Surgeons* britannique a rappelé en 2017 que la pratique de l'homéopathie ne se basait sur aucune preuve scientifique selon les termes suivants: « Nous nous attendons à ce que les traitements offerts par les vétérinaires soient étayés par des preuves reconnues ou des principes scientifiques solides[...] L'homéopathie existe sans corpus de preuves de son efficacité. De plus, elle n'est pas basée sur des principes scientifiques établis »

En ce début de XXI^e siècle, reléguer l'homéopathie au rang des pseudosciences est parfaitement fondé. Le vétérinaire, au centre de l'initiative « One Health », se doit de prendre sa part dans la défense de la rigueur scientifique et de la sécurité des pratiques médicales vétérinaires et de santé publique.

Il est nécessaire que notre profession s'interroge sur l'adéquation de ses obligations déontologiques et de dispensation de soins « consciencieux et attentifs, conformes aux données acquises de la science » avec la pratique de l'homéopathie vétérinaire et sa promotion. Il convient, par conséquent, de questionner la légitimité de l'attribution de crédits de formation continue dans ce domaine.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous demandons qu'à l'instar d'autres Ordres de professions médicales, l'Ordre des Vétérinaires se prononce clairement sur l'inadéquation de la pratique de l'homéopathie avec ses exigences déontologiques et scientifiques ainsi que sur la promotion de cette doctrine et son intrusion dans notre formation, initiale comme continue.

¹ <https://www.zeterinaires.fr/nofakemed/>

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos respectueuses et confraternelles salutations.

Le Collectif des Zétérinaires

4. ANNEXE II (4) Lettre invitation auditions

Madame/Monsieur...

Madame/Monsieur/ Cher Confrère/Etc...,

L'Académie Vétérinaire de France, en sa séance du 27 Mars 2019, a décidé de constituer un groupe d'étude en vue de l'élaboration d'un avis sur la valeur de l'homéopathie vétérinaire - et notamment du remède vétérinaire homéopathique - au regard des nécessaires exigences scientifiques de la médecine vétérinaire.

Pour ce faire, le groupe entend procéder à l'audition de personnes qui, soit pratiquent une médecine (notamment vétérinaire) faisant appel à l'homéopathie, soit se sont exprimées sur ce dossier, soit encore sont directement concernées comme acteurs à un titre ou un autre.

Nous souhaiterions notamment vous entendre, sous forme d'une audition qui pourrait se réaliser lors d'une rencontre ou bien par visioconférence ou conférence téléphonique. Nous allons nous permettre de prendre contact avec vous pour en fixer les modalités si vous en acceptez le principe.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, M..., à l'assurance de nos salutations les meilleures.

5. ANNEXES II (5) : Questionnaire pour auditions des vétérinaires pratiquant l'homéopathie

VOTRE PRATIQUE

1. Comment et pourquoi avoir choisi l'approche homéopathique ?
2. Quelle a été votre formation initiale et quelle est votre formation continue ?
3. Quelle est la place de l'homéopathie dans cette formation ?
4. Pratiquez-vous une homéopathie exclusive ? Auprès de quelles espèces ?
5. Pratiquez-vous l'homéopathie uniciste ou pluraliste ? Pour quelles raisons ?
6. Quelle est la place des nosodes dans votre pratique? Avec quels résultats et avantages?
7. Intégrez-vous votre démarche homéopathique dans une démarche de type anthroposophique ?

8. Quels types de pathologie traitez-vous et quelles pathologies ne traitez-vous pas ?
9. Quelle est la place de l'homéopathie dans votre pratique prophylactique médicale ?
10. Effectuez-vous des traitements homéopathiques collectifs (parquets de volailles, troupeaux de ruminants...). Comment déterminez-vous vos prescriptions homéopathiques ?
11. Comment évalue-t-on initialement les animaux traités par homéopathie ? Comment et avec quelle fréquence sont-ils réévalués ?
12. Quelle place accordez-vous aux mesures hygiéniques, aux mesures de biosécurité, aux mesures nutritionnelles et alimentaires, aux mesures éthologiques ?

HOMEOPATHIE

1. L'homéopathie est-elle une médecine complémentaire ou alternative à la médecine conventionnelle ?
2. L'homéopathie est souvent considérée comme une médecine holistique. S'oppose t'elle sur cette approche à la médecine conventionnelle ?
3. L'homéopathie est-elle scientifiquement impossible ou possible ? Pourquoi ?
4. Quelle est votre position faces aux détracteurs des principes de similitude et d'infinitésimalité ? Quelles explications proposez-vous ?
5. On parle parfois de « vaccination homéopathique ». Quelle est votre opinion ?
6. Quelle est votre position face aux revues systématiques et méta-analyses publiées tant pour l'homéopathie humaine que l'homéopathie vétérinaire ?
7. Comment justifiez-vous que le médicament homéopathique déroge aux procédures générales de mises sur le marché du médicament ?
8. Que souhaitez-vous mettre en avant pour justifier votre pratique et pour la justifier au sein de la profession vétérinaire ?
9. L'homéopathie doit-elle être enseignée dans les écoles vétérinaires et sous quelles formes ?

6. ANNEXE II (6): Questionnaire pour les auditions des organisations/institutions et vétérinaires ne pratiquant pas l'homéopathie

1. Vous intéressez-vous à l'homéopathie ?
2. L'homéopathie est-elle fondée sur la science ?
3. Connaissez-vous les études de recherches en homéopathie (Physique, biologique, clinique.....)
4. Les médicaments homéopathiques sont-ils efficaces ?

5. L'homéopathie est-elle sans danger ?
6. Que dire de l'effet placebo en médecine vétérinaire ?
7. L'utilisation d'un médicament homéopathique constitue-t-elle pour le prescripteur un manque de moyens ?
8. L'homéopathie pose-t-elle des problèmes éthiques ?
9. Le statut du médicament homéopathique vous pose-t-il problème (Procédure d'enregistrement, indications, ...) ?
10. L'homéopathie peut-elle avoir un rôle dans les plans « Eco-antibio » et son utilisation peut-elle être justifiée ?
11. Le succès dans l'opinion doit-il être pris en compte dans une approche académique de la vérité ?
12. Justifier la pratique de l'homéopathie renforce t-elle la confiance du public dans la médecine ?
13. L'homéopathie doit-elle être enseignée dans les écoles vétérinaires et /ou proposée en formation continue par les organismes vétérinaires à vocation technique et sous quelles formes ?